

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-686490

115665

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société :	
Matricole : 828			
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : NADIR RKIA (veuve)			
Date de naissance : 1948			
Adresse : 1595 Massira 1 Temara			
Tél. : 0697955570		Total des frais engagés : 536,90 Dhs	
Cadre réservé au Médecin			
Dr. AKHIADE TOUF-ITRI Dermatologue Vénérologue N° 8, Imm. 209, Avenue Ali Cherif Massira 1 TEMARA Tél. : 05 37 60 10 11 INP : 1011810412022			
Date de consultation :		Age :	
Nom et prénom du malade : NADIR RKIA			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même		<input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : Myose			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : 18 MAI 2022
Signature de l'adhérent(e) : 

VOLET ADHÉRENT

ACCUEIL

ACCÈS

ACCÈS

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
BAISSE	08/04/22	286,90

Dr. Akhiate Touf-Itri

Dermatologue
Peau, Cheveux, Ongles
Femmes, Hommes et Enfants
Diplômée de la Faculté de
Médecine de Rabat



الدكتورة أخياط توف إتري

أخصائية في أمراض الجلد والشعر

والالأظافر

نساء - رجال - أطفال

خريجة كلية الطب بالرباط

08 04 2022

RXIA

NADIR

LOT : 069
PER : JUL 2024
PPV : 76 DH 20

Dermato-Allergologie

أمراض حساسية
الجلد

Dermatologie
pédiatrique

ID: 648547
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 17,40 DH
6 118000 161295

ID: 64760
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 17,40 DH
6 118000 161295

① Inyoflu 100 =
+ al Semsie

② 17.40 .
Dermoul new =
(01 min)

2x 1 Dr

③ 37.00
Compresse steile
(large) al Semsie
ID: 102013888

TSVP

رقم 8، عمارة 209 - شارع مولاي علي الشرف - مسيرة 1 - تمارة فوق القرض العقاري والسيادي وبالبنك الشعبي
N°8, Imm 209 - Av My Ali Cherif - Massira 1 - Témara. Au dessus du CIH et de la Banque Populaire
Tél : 05 37 60 10 11 - GSM : 06 61 33 66 54 - atouftri@gmx.com

④ eosine spout

30,00

2 x 1 Jm

LOT : E2561J
Date EXP : 12/2024
PPC : 30,00 Dh

⑤ Bepanthen

87,50

2 x 1 Jm

BN : 2104964
EXP : 05-2024
PPC : 45,00 DH

⑥ Dermofix preise

87,20

286,90

2 x 1 Jm

2
pharmacie
BAHIA
179, Avenue
Massira 1er
Tél: 0537 60 52 10
Fax: 0537 60 77 10

INPE : 102013893

Dr. AKHIADE TOUF-ITRI
Dermatologue - Vénérologue
N° 8, Imme. 209, Av. M. Ali Cherif
Massira 1 - TEMARA
Tél: 05 37 60 10 11
INA : 101168458